

**COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE
 ANNEE SCOLAIRE 2017/2018
 collèges**

Article R421-37 du code de l'éducation

QUALITE DES MEMBRES	NOM DES TITULAIRES	NOM DES SUPPLEANTS
• Le chef d'établissement, président	- LEGER Stéphane	- Pas de suppléant
• L'adjoint au chef d'établissement, ou l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints	- BOIDOT Carine	- Pas de suppléant
• L'adjoint-gestionnaire de l'établissement	- REGULUS Marie-Louise	- Pas de suppléant
• Un représentant de la collectivité de rattachement ou de l'entité	-	-
• Trois représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation	- LLORENS Suzanne - LE GUILLOUX Clémence - MORIZUR Cédric	- DEFOSSEZ François - DES ROSEAUX Marion - QUENTIN Manuel
• Un représentant élu des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé	- BONHOMME Chantal	- BERNARD Sylvie
• Trois représentants élus des parents d'élèves	- SLIMANE Hakima - SOURBIER Karine - BEGOUD Laurent	- SURGET Coralie - DURAND Nathalie - LIGONNIERE Laurent
• Un représentant élu des élèves	- FONTENEAU Emilie	- MONFORT Louna